

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Philippe GUILHEN.

Secrétaire de la séance : Patricia LAURIAC

Présents : Philippe GUILHEN, Bernard CHAMBERT, Stéphanie VIARGUES BRAVO, Myriam BOSCHET MAYRAND, Fabien BOURRE, Jérôme COUFFIGNAL, Cécile HENRY, Patricia LAURIAC, Julien POUMAREDE, Raymond ROGER, Mickaël THERON

Représentés : Corinne TALLE représentée par Stéphanie VIARGUES BRAVO, Lucas MAYRAN représenté par Cécile HENRY

Absents et excusés : Julie GREZILIERES, Marylène FERNANDES

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance,
- 2) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2026,
- 3) Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1000 habitants),
- 4) Informations et questions diverses.

Délibérations du conseil :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE - CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026 (N° DE_2026_041)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L.2121-15 et L.5211-1,

Considérant que ces dispositions prévoient qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Considérant qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, les secrétaires ou l'auxiliaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le ou les secrétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Patricia LAURIAC, comme secrétaire de séance.

Délibération : adoptée

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026 (N° DE_2026_042)

Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du 19 mai 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15,

Considérant que le projet de Procès-Verbal de la séance du 19 mai 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers Municipaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2026 tel qu'annexé.

Délibération : adoptée

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (-1000 HABITANTS) (N° DE_2026_043)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres du conseil municipal les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mr ROGER Raymond et Mr CHAMBERT Bernard (les plus âgés) et Mr THERON Mickaël et Mr COUFGFIGNAL Jérôme (les plus jeunes). La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

Mr ROGER Raymond, Mr GUILHEN Philippe, Mr CHAMBERT Bernard

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il rappelle également que le nombre de délégués est fixé à trois (3). Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mr ROGER Raymond : 13 voix
- Mr GUILHEN Philippe : 13 voix
- Mr CHAMBERT Bernard : 13 voix

Mr ROGER Raymond ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mr GUILHEN Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mr CHAMBERT Bernard ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Mme BOSCHET MAYRAND Myriam, Mme HENRY Cécile, Mme VIARGUES BRAVO Stéphanie

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Il rappelle également que le nombre de suppléants est fixé à trois (3). Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme BOSCHET MAYRAND Myriam : 13 voix

- Mme HENRY Cécile : 13 voix

- Mme VIARGUES BRAVO Stéphanie : 13 voix

Mme BOSCHET MAYRAND Myriam ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mme HENRY Cécile ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mme VIARGUES BRAVO Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Délibération : adoptée

Informations et questions diverses :

- **Club Foot Rouergue** : une proposition a été faite à la Mairie par le Club Foot Rouergue de Savignac de disposer du terrain de foot de Morlhon le Haut à la rentrée 2026 pour des entraînements et des matchs occasionnellement.

- Constitution de commissions thématiques - Ouest Aveyron Communauté : la communauté des communes a sollicité les élus pour participer à diverses commissions thématiques (Finances, Urbanismes/Habitat, Déchets, Mobilité, sport, numérique, santé et Maisons de Santé, gens du voyage,.....)

- Ouest Aveyron Communauté - Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : chaque commune doit désigner un élu pour siéger à cette commission. Monsieur Philippe GUILHEN se propose d'être membre de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 heures.

Philippe GUILHEN
Président de séance

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Patricia LAURIAC
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'X' shape formed by two intersecting strokes, with the name 'LAURIAC' written in a cursive script across it.